

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX «IFAW
FRANCE»**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot - 51100 REIMS
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2018

RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX «IFAW FRANCE»

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 REIMS
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2018

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX «IFAW FRANCE» relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte d'emploi des ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrit dans les annexes, font l'objet d'une information appropriée, et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

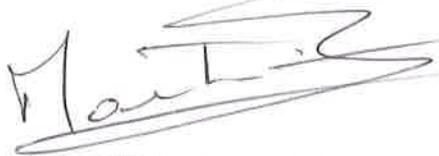
Fait à Paris, le 31 janvier 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Sébastien MARTINEAU

Associé

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

14 RUE EDOUARD MIGNOT

51100 REIMS

COMPTES ANNUELS

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 RUE CAMILLE LENOIR

51100 REIMS
03 26 88 52 38

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	21 223	14 741	6 482	9 092	2 611	28.71	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	6 525		6 525	6 525			
Total I	27 748	14 741	13 007	15 617	2 611	16.72	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	36 827		36 827	39 804	2 977	7.48
	Autres créances	37 375		37 375	860	36 515	NS
Valeurs mobilières de placement				250 000	250 000	100.00	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	2 533 076		2 533 076	2 119 102	413 974	19.54	
Charges constatées d'avance (3)	20 719		20 719	37 511	16 792	44.77	
Total III	2 627 996		2 627 996	2 447 276	180 720	7.38	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 655 744	14 741	2 641 003	2 462 894	178 109	7.23	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau			1 921 981	591 378	1 330 603	225.00		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			381 380	1 330 603	949 223	71.34		
	Autres fonds associatifs								
Fonds associatifs avec droit de reprise :									
Apports									
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables									
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I			2 303 361	1 921 981	381 380	19.84			
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	Total III								
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)								
	Emprunts et dettes financières divers								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			197 691	131 002	66 689	50.91		
	Dettes fiscales et sociales			68 007	60 191	7 816	12.99		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes			71 943	349 719	277 776	79.43		
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance								
	Total IV			337 642	540 912	203 270	37.58		
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 641 003	2 462 894	178 109	7.23			

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

337 642 540 912

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 414 159		580 000		834 159	143.82
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	5 886 784		6 932 891		1 046 107	15.09
Total I	7 300 943		7 512 891		211 948	2.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	6 158 141		5 629 667		528 474	9.39
Impôts, taxes et versements assimilés	6 321		6 407		86	1.34
Salaires et traitements	347 620		311 435		36 185	11.62
Charges sociales	163 669		142 453		21 216	14.89
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 611		1 302		1 308	100.48
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	133 420		94 825		38 596	40.70
Autres charges (2)	59 594		27 831		31 763	114.13
Total II	6 871 377		6 213 920		657 457	10.58
I - Résultat d'exploitation (I-II)	429 566		1 298 971		869 405	66.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018	Exercice N-1 30/06/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés		1 093	1 093	100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change		30 698	30 698	100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		31 791	31 791	100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	48 187	159	48 028	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	48 187	159	48 028	NS
2. Résultat financier (V-VI)	48 187	31 632	79 819	252,33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	381 380	1 330 603	949 223	71,34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	7 300 943	7 544 682	243 739	3,23
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	6 919 563	6 214 079	705 484	11,35
Solde intermédiaire	381 380	1 330 603	949 223	71,34
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	381 380	1 330 603	949 223	71,34

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature	1 339		111 280		109 941	98.80
Dons en nature						
TOTAL	1 339		111 280		109 941	98.80
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 339		111 280		109 941	98.80
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL	1 339		111 280		109 941	98.80

IFAW – France
14 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2017 / 2018

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2018, dont le total est de 2 641 003 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 7 300 943 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 381 380 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Activités principales

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'organisation ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW est une organisation mondiale à but non lucratif qui protège les animaux et leurs habitats.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats. IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2018 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les subventions

Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs des programmes prioritaires d'IFAW France, par exemple : la conservation marine, notamment la réduction de la pollution sonore sous-marine et la fin de la chasse commerciale à la baleine, la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, l'amélioration du bien-être des animaux vivants confisqués aux trafiquants, la fin du commerce d'ivoire, le sauvetage et la réhabilitation d'animaux blessés et orphelins, l'enseignement de l'éthique animale. Chaque appel vise à informer le public, par des preuves empiriques et/ou des anecdotes, sur les menaces auxquelles sont exposés les animaux et les territoires que les humains partagent avec eux ; il demande également aux citoyens et aux sympathisants de passer à l'action pour améliorer la situation, directement ou indirectement (par exemple en signant une pétition, en faisant un don à IFAW, en apportant des changements positifs à leur style de vie).

Conservation marine

En mars 2018, le bureau a organisé des projections de Sonic Sea, le documentaire primé d'IFAW sur la pollution sonore des océans, au Festival international du film animalier d'Albert, dans la Somme, ainsi que lors du week-end thématique « océans » de la fondation GoodPlanet au Domaine de Longchamp, à Paris. Lors de ce dernier événement, Xavier Sticker, ambassadeur délégué à l'environnement, s'est adressé au public. Le directeur général d'IFAW, Azzedine Downes, et Céline Sissler-Bienvenu, directrice du bureau d'IFAW France, ont également lancé le Club IFAW à cette occasion. Le club a pour objectif de fédérer des personnes qui partagent des valeurs et une conscience collective autour de la défense des animaux, de leur environnement et d'une cohabitation plus harmonieuse, en vue d'encourager l'action publique en faveur du bien-être animal. En novembre 2017, IFAW France a participé au 21e Festival international de la photo animalière et de nature à Montier-en-Der (<http://www.photo-montier.org/>) afin de promouvoir notre programme de conservation marine. Pendant quatre jours, ce festival a accueilli 44 000 spectateurs qui ont pu être sensibilisés au travail d'IFAW sur le bruit des océans et autres menaces

Fin du commerce de l'ivoire

Le bureau français a poursuivi l'objectif d'IFAW de mettre fin au commerce national et international d'ivoire en organisant diverses manifestations éducatives, militantes ou citoyennes

À Paris, IFAW a organisé une opération de sensibilisation en installant un grand éléphant gonflable devant l'Hôtel de Ville, avec de nombreuses activités populaires et un appel à signer une pétition pour attirer l'attention sur la nécessité de combattre le commerce de l'ivoire. La directrice d'IFAW France et le directeur général d'IFAW ont rencontré Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, pour lui présenter le travail d'IFAW sur la criminalité et la cybercriminalité contre les espèces sauvages ainsi que la pollution sonore des océans, et le convaincre que l'UE doit interdire tout commerce d'ivoire entre et dans ses pays membres. Lors de cette réunion, les représentants d'IFAW ont remis au ministre une pétition signée par 86 428 personnes pour demander l'interdiction de l'ivoire dans l'UE. M. Hulot a fait remarquer que la France et le Royaume-Uni avaient conjointement demandé à l'UE d'interdire le commerce d'ivoire brut. IFAW a également contacté plusieurs députés français favorables à cette interdiction pour les aider à présenter des questions parlementaires afin de garantir un soutien politique durable au maintien de l'interdiction nationale du commerce d'ivoire, et de s'assurer que la France restera en première ligne des efforts pour obtenir cette interdiction à l'échelle européenne

Sur le front de la lutte contre la fraude, IFAW a démontré l'efficacité de ses kits d'empreintes digitales sur ivoire, qu'elle a présentés aux agences françaises de lutte contre la fraude (par exemple l'OCLAESP, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique de la Gendarmerie nationale) en juillet 2017 pour les aider à s'attaquer au commerce

IFAW a orchestré plusieurs opérations de collecte et destruction d'ivoire en France, dans le double objectif de rendre inexploitable une grande quantité d'ivoire et de sensibiliser le public à la grave menace que représente le commerce d'ivoire pour les éléphants. Nous avons lancé l'initiative nationale « Je donne mon ivoire » le 8 février 2018.

Des destructions d'ivoire ont eu lieu à :

- Reims, le 24 avril 2018. Pour cette première occasion, IFAW a détruit une demi-tonne d'ivoire (510 kg). En 2 mois et demi, nous avons reçu 533 objets en ivoire, dont 20 défenses brutes (la plus lourde pesait 36 kg). Pour symboliser la mort des éléphants causée par le braconnage, nous avons transporté des objets en ivoire dans un cercueil en carton avec la mention « Aux éléphants tués pour leur ivoire ». Les médias régionaux ont largement couvert l'événement.
- Cannes/Nice, le 30 mai 2018. En partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), nous avons détruit environ 600 kg d'objets en ivoire. IFAW en a collecté environ 100 kg, tandis que l'ONCFS en a remis 500 kg saisis auprès de maisons d'enchères et d'autres sources. C'est la première fois que les autorités françaises soutenaient activement une opération de destruction d'ivoire d'IFAW.
- Au total, l'initiative #Je donne mon ivoire 2018 nous a permis de détruire plus d'une tonne d'ivoire brut et travaillé.

- Sur les réseaux sociaux, la campagne a généré plus de 50 000 vues (25 537 pour Reims et 26 770 pour Cannes) et plus de 1 500 engagements (likes, partages et commentaires).

Cette campagne qui a duré plusieurs mois a été très positive pour IFAW à plus d'un titre : outre une exposition politique accrue sur la Côte d'Azur (discours du directeur général de l'ONCFS, du secrétaire général de la préfecture de Nice et de représentants d'IFAW) et une large couverture médiatique régionale – dans les journaux, à la radio et à la télévision –, elle a renforcé le statut d'expert d'IFAW en matière de criminalité contre les espèces sauvages.

Établissement d'un centre ouest-africain d'excellence régionale pour l'entraînement des chiens de travail au Bénin

L'utilisation de chiens de détection contre le braconnage et le trafic de faune sauvage s'est répandue en Afrique orientale et australe ainsi qu'en Asie, tandis que l'Afrique occidentale est à la traîne dans ce domaine. En outre, des questions se sont posées sur le bien-être des chiens à l'entraînement et sur le terrain : on a notamment pointé l'absence de normes et de bonnes pratiques pour la formation des chiens et de leurs maîtres ainsi que les soins à apporter aux animaux. Par son expertise combinée dans la protection et le bien-être des animaux, IFAW est bien placé pour proposer un nouveau modèle d'entraînement et de déploiement des unités canines (chiens de détection) afin de lutter contre la criminalité relative aux espèces sauvages en définissant des critères rigoureux de bien-être des animaux et des bonnes pratiques vouées à devenir la norme.

IFAW a franchi les premières étapes au cours de l'exercice 2018 en élaborant un projet pilote de chiens de détection pour la conservation des espèces sauvages au Bénin.

Un protocole d'accord entre IFAW France et le gouvernement de la République du Bénin a été signé en mai 2018, afin que la brigade K9 de Cotonou devienne un centre d'excellence dans la formation d'unités K9 en Afrique occidentale. Le projet vise à étendre la mission de sécurité de cette brigade à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages (avec une priorité sur l'ivoire d'éléphant) en renforçant les moyens techniques et opérationnels et en modernisant les installations/infrastructures. Il est piloté sur place par un formateur français d'IFAW, expert dans la gestion des chiens de détection.

Sauvetage, réhabilitation et transfert de Nania, l'éléphante orpheline, au Burkina Faso

Nania, une jeune éléphante âgée de deux mois, a été secourue par l'Unité de gestion du Parc des Deux-Balé à Boromo, au Burkina Faso, en septembre 2017. Peu après, IFAW et les autorités burkinabés ont signé un protocole d'accord spécifiant qu'IFAW France prendrait en charge la réhabilitation et la future remise en liberté de Nania. L'équipe locale de soigneurs bénéficie de conseils techniques, et des subventions régulières couvrent les frais vétérinaires, le coût de la nourriture et le salaire des soigneurs. On a également identifié une zone adéquate pour construire un enclos plus grand et plus sûr en vue d'y transférer Nania dans les mois qui viennent. IFAW a profité du sauvetage de Nania pour mener des actions pédagogiques. Par exemple, à Paris, une classe de CM2 de l'école élémentaire de l'Ourcq a étudié le bien-être des animaux, les espèces menacées et la protection de l'environnement. Les élèves ont choisi de parler d'animaux tels que les éléphants, les rhinocéros et les ours polaires. Ils ont également organisé une collecte pour aider IFAW à soigner Nania et à la remettre en liberté.

Lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages

IFAW France a mené des recherches sur la cybercriminalité liée aux espèces sauvages et présenté ses conclusions dans le dernier rapport d'IFAW sur ce sujet, Faune sauvage et cybercriminalité : briser la chaîne – L'ampleur du commerce en ligne d'animaux sauvages au grand jour. Nos enquêtes conjointes réalisées en France, en Allemagne, en Russie et au Royaume-Uni sur une période de six semaines ont permis d'identifier 11 772 spécimens (vivants et parties du corps) d'espèces sauvages protégées mis en vente en ligne. En outre, IFAW a organisé avec INTERPOL un atelier sur la cybercriminalité liée aux espèces sauvages en juin 2018 à Lyon. Des autorités de lutte contre la fraude au secteur privé, divers acteurs se sont rencontrés à cette occasion, ce qui a d'ores et déjà amélioré la coopération sur le terrain.

Autres réalisations

- La directrice d'IFAW France a été invitée par le président de l'Ordre national des vétérinaires (ONVF) à présenter les missions et les actions d'IFAW à son Conseil national en décembre 2017. Elle a rencontré les membres du Conseil pour leur parler des questions qui se posent et envisager l'établissement d'un partenariat. IFAW participe désormais régulièrement à des ateliers organisés par la commission de l'ONVF sur le bien-être des animaux et a été invité à rejoindre sa commission d'éthique en 2019.
- En novembre 2017, la directrice d'IFAW France a présenté un aperçu de la mission et des projets d'IFAW aux étudiants de master en Écologie à l'université de Reims.

1. L'organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France, ci-après « l'Organisation »), association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose de quinze bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2017 / 2018 se sont élevés à un montant total de 5 886 784 euros, ce qui représente une somme en baisse de près de -15,09% par rapport aux revenus de 2016 / 2017 d'un montant de 6 932 891 euros.

L'exercice comptable 2017 / 2018 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une diminution des produits d'exploitation de -2,82 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2017 de même durée compte tenu de subventions provenant de soutiens d'affiliés IFAW.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 10,58 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à + 430 K€.

Après prise en compte du résultat financier de - 48 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de + 381 K€.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 (version consolidée, voir note ci-dessous) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est rappelé que l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation des règlements de l'Autorité des normes comptables 2018-03 du 12 octobre 2018, 2018-04 du 12 octobre 2018, 2018-05 du 12 octobre 2018, 2018-06 du 5 décembre 2018, 2018-07 du 10 décembre 2018, 2018-08 du 11 décembre 2018 marque l'abrogation du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01.

Toute référence au règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 sera remplacée par la référence au règlement 2018-06 de l'ANC qui s'appliquera aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2017 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 1 414 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 580 K€ au cours de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2018. A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 1 339 € pour l'exercice contre 111 280 € constatés au cours de l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outill.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	21 233 €	- €	- €	21 233 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	21 233 €	- €	- €	21 233 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	12 130 €	2 611 €	- €	14 741 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	12 130 €	2 611 €	- €	14 741 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	6 525 €	- €	- €	6 525 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	6 525 €	- €	- €	6 525 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 37 375 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 860 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 20 719 € à la clôture de l'exercice contre 37 511 € à la clôture de l'exercice précédent.

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	591 378 €	1 330 603 €	- €	1 921 981 €
Excédent N	- €	381 380 €	- €	381 380 €
Excédent N-1	1 330 603 €	- €	1 330 603 €	- €
TOTAL	1 921 981 €	1 711 983 €	1 330 603 €	2 303 361 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	Néant €	- €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 691 €	131 002 €
Dettes fiscales et sociales	68 007 €	60 191 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	71 943 €	349 719 €
TOTAL 1	337 642 €	540 912 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL 2	- €	- €
TOTAL	337 642 €	540 912 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 48 059 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 327 022 € à la clôture précédente.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Diverses subventions d'affiliés affectées	9 159 €	- €	9 159 €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	1 405 000 €	580 000 €	825 000 €	142,24%
Dons manuels non affectés	5 626 858 €	6 855 766 €	- 1 228 908 €	-17,93%
Dons manuels affectés	259 926 €	77 125 €	182 801 €	237,02%
Autres produits	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	7 300 943 €	7 512 891 €	- 211 948 €	-2,82%
Contributions volontaires	1 339 €	111 280 €	- 109 941 €	-98,80%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 339 €	111 280 €	- 109 941 €	-98,80%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	7 302 281 €	7 624 171 €	- 321 890 €	-4,22%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	- €	1 093 €	- 1 093 €	-100,00%
Différences positives de change	- €	30 698 €	- 30 698 €	-100,00%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	- €	31 791 €	- 31 791 €	-100,00%
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	48 187 €	159 €	48 028 €	N/S
TOTAL CHARGES FINANCIERES	48 187 €	159 €	48 028 €	N/S
RESULTAT FINANCIER	- 48 187 €	31 632 €	- 79 819 €	-252,34%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	4	2
Non cadres	6	4
TOTAL EFFECTIF SALARIE	10	6

6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

6.4. Opérations entre affiliés

6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 1 968 448 € pour l'exercice contre 1 653 659 € pour l'exercice précédent

6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 207 K€ contre environ 88 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	237	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	5 307	-
Affilié ICT	30 971	-
	<u>37 375</u>	<u>860</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	19 311	166 755
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	-	41
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	28 747	22 548
Affilié ICT	-	137 678
	<u>48 059</u>	<u>327 022</u>

6.4.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2017 / 2018 et 2016 / 2017, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	<u>105 146</u>	<u>77 125</u>
	<u>105 146</u>	<u>77 125</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 28 274 € pour l'exercice contre 17 700 € pour l'exercice précédent.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

8.1. Ventilation des charges et CER

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.

8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Secours aux animaux sauvages	Bien-être animal au sein des communautés	Préservation des habitats	Conservation marine	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Total
Salaires et émoluments	49 368	-	-	14 439	228 485	292 292
Charges sur salaires	24 519	-	-	7 171	113 480	145 170
Honoraires	32 682	11 812	1 698	8 544	158 432	213 168
Dons externes (a)	13 033	-	-	906	14 336	28 275
Impressions et publications	248 577	201 805	37 689	92 694	328 982	909 747
Frais de déplacements	9 713	19	3	1 852	40 873	52 460
Communications	284 648	216 673	33 839	80 248	325 416	940 824
Frais et petits équipements	6 650	-	-	1 945	30 852	39 447
Fournitures de bureau & informatiques	17 151	-	-	1 174	25 689	44 014
Informations publiques	15 801	6 136	1 052	5 779	74 553	103 321
Frais bancaires	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
Autres	5 264	-	-	1 540	24 365	31 169
Amortissements	375	-	-	110	1 738	2 223
Dons aux affiliés (b)	-	6 940	98 206	-	-	105 146
Soutien et services institutionnels (c)	319 307	196 897	33 511	97 627	616 793	1 264 135
Total des dépenses de programmes	1 027 088	640 282	205 998	314 029	1 983 994	4 171 391
Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)	694 748	436 445	74 281	215 496	1 352 865	2 773 835

Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2018, l'Organisation a supporté des frais de 2 368 582 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 336 727 € ont été affectés à la collecte de fonds, 191 974 € aux frais généraux et administratifs, et 1 839 881 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2017, l'Organisation a supporté des frais de 2 573 070 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 362 572 € ont été affectés à la collecte de fonds, 184 876 € aux frais généraux et administratifs, et 2 025 622 € aux dépenses de programmes.

Les dépenses de programmes, de levées de fonds et de fonctionnement sont présentées ci-dessous :

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	292 291	37 980	15 619	345 890
Charges sur salaires	145 171	18 413	8 138	171 722
Honoraires	213 168	918 876	85 795	1 217 839
Dons externes	28 274	-	-	28 274
Impressions et publications	909 746	352 112	84 098	1 345 956
Frais de déplacements	52 460	9 169	1 047	62 676
Communications	940 825	315 943	112 305	1 369 073
Frais et petits équipements	39 447	11 770	1 964	53 181
Fournitures de bureau & informatiques	44 013	2 149	4 645	50 807
Informations publiques	103 320	11 990	1 740	117 050
Frais bancaires	-	-	26 486	26 486
Impôts et taxes	-	-	-	-
Autres	31 168	14 896	9 679	55 743
Amortissements	2 222	278	111	2 611
Dons aux affiliés	105 146	-	-	105 146
Soutien et services institutionnels	1 264 137	309 440	394 871	1 968 448
Total (dont contributions volontaires)	4 171 391	2 003 016	746 498	6 920 902

8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE (T1)		1921981
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	4 171 391	4 171 391	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (T2)	7 302 282	7 302 282
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	5 626 857	5 626 857
- En faveur de la préservation des habitats	74 281	74 281			
- En faveur des actions animales et éducatives	0	0	- Dons manuels affectés	259 926	259 926
- En faveur de la conservation marine	215 496	215 496			
- En faveur de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	1 352 865	1 352 865	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions en faveur du bien-être animal au sein des communautés	436 445	436 445			
- Actions de secours aux animaux sauvages	694 748	694 748	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
Sous-Total 1	2 773 835	2 773 835			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	28 274	28 274			
Sous-Total 2	28 274	28 274			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	1 264 136	1 264 136			
Sous-Total 3	1 264 136	1 264 136			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	105 146	105 146	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	
Sous-Total 4	105 146	105 146	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	2 003 016	2 003 016	- Soutien Affiliés IFAW non affectés	1414 659	1414 659
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 003 016	2 003 016	- Autres produits (dont contributions volontaires)	1339	1339
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	746 494	746 494	4 - AUTRES PRODUITS	0	
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		6 920 902			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 920 902		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	7 302 282	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	381380		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	7 302 283		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		7 302 282
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		6 920 902	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		6 920 902
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		2 303 361
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	1339	
Frais de fonctionnement et autres charges	1339		Dons en nature	0	
Total	1339		Total	1339	

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2008-12.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement de la générosité du grand public et de manière moindre de subventions reçues d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.

- **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COÛTS DE PROGRAMMES

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,968 million d'euros, dont 1,264 million d'euros ont été imputables aux activités liées aux programmes. Les principaux éléments du programme ISS ont été les suivants :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

9. Tableau de passage du compte de résultat vers le Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

PRODUITS / RESSOURCES	RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	AUTRES FONDS PRIVES	CONCOURS AFFILIES	AUTRES PRODUITS	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	TOTAL GENERAL
PRODUITS D'EXPLOITATION							
SOUTIEN DES AFFILIES AFFECTES			1 405 000		1 405 000		1 405 000
SOUTIEN DES AFFILIES NON AFFECTES			9 159		9 159		9 159
DON MANUELS NON AFFECTES	5 626 858				5 626 858		5 626 858
DONS MANUELS AFFECTES	259 926				259 926		259 926
AUTRES PRODUITS				1 339	1 339		1 339
TOTAL	5 886 784	0	1 414 159	1 339	7 302 282		7 302 282
PRODUITS FINANCIERS							
TOTAL							0
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
TOTAL							0
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS						1 921 981	1 921 981
TOTAL						1 921 981	1 921 981
TOTAL DES PRODUITS / RESSOURCES	5 886 784	0	1 414 159	1 339	7 302 282	1 921 981	9 224 263

CHARGES / EMPLOIS	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE LEVEE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	TOTAL GENERAL
CHARGES D'EXPLOITATION						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 570 013	1 974 619	674 444	6 219 076	0	6 219 076
IMPOTS ET TAXES	0	0	6 321	6 321	0	6 321
SALAIRES ET TRAITEMENTS	292 291	37 980	17 351	347 622	0	347 622
CHARGES SOCIALES	145 171	18 413	85	163 669	0	163 669
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 222	278	111	0	2 611	2 611
SUBVENTIONS ACCORDEES	133 420	0	0	133 420	0	133 420
TOTAL	4 143 117	2 031 290	698 312	6 870 108	2 611	6 872 719
CHARGES FINANCIERES						
DIFFERENCES DE CHANGE	0	0	48 187	48 187	0	48 187
TOTAL	0	0	48 187	48 187	0	48 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
TOTAL	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES / EMPLOIS	4 143 117	2 031 290	746 498	6 918 294	2 611	6 920 902

